



La priorité est la santé des apprent.i.e.s et des alternant.e.s

Face aux risques de contamination du Covid 19 et aux instructions de confinement, nos organisations interpellent le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la situation des apprenti.e.s et des alternant.e.s en formation initiale dans l'enseignement agricole.

Le gouvernement a défini comme secteur prioritaire à la nation la production agricole, la transformation agroalimentaire et les services à la personne. La fermeture des frontières a comme conséquence l'impossibilité pour les entreprises de ces secteurs d'avoir recours à la main d'œuvre « invisible » mais néanmoins incontournable des 200 000 travailleur.se.s détaché.e.s et OMI qui jusqu'alors assuraient les travaux manuels essentiels et ce dans des conditions salariales précaires et difficiles.

Dans cette logique, Didier Guillaume a appelé les privé.e.s d'emplois et les salarié.e.s en chômage partiel à suppléer cette main d'œuvre en allant travailler dans ces entreprises et ce sans formation préalable et sans que soient garanties les conditions d'hygiène et sécurité au-delà des mesures barrières pour se prémunir du Covid 19.

Les directions des établissements de formations agricoles publics et privés, appliquant les directives du Ministère du Travail, ont renvoyé les apprenti.e.s et les alternant.e.s en entreprise, et ce au-delà des secteurs définis prioritaires par le gouvernement.

Ces apprenti.es et alternant.e.s sont donc mis à la disposition de l'entreprise pendant toute la période de confinement. Beaucoup d'entre eux / elles continuent de travailler au moins 35 heures par semaine y compris les semaines où ils / elles seraient censé.es être en centre de formation. Dans ce cas comment pourrions nous imaginer travailler avec eux / elles les cours dans le même temps et comment les enseignant.e.s et formateur.rice.s pourraient assurer la « continuité pédagogique » réclamée par le Ministère.

Les équipes pédagogiques de nos établissements de formation, et nos organisations sont très inquiètes quand aux risques auxquels sont exposés ces enfants et jeunes majeurs apprenti.e.s et alternant.e.s actuellement au travail dans les entreprises de la production agricole, l'agroalimentaire, les services à la personne mais également des espaces verts et de la forêt. Nous inquiétons également de l'inégalité de traitement des apprenti.es et alternant.e.s entre eux / elles et avec les autres jeunes en formation initiale.

Nous ne pouvons nous satisfaire de la position officielle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui renvoie la responsabilité de cette situation au Ministère du travail.

Nous, parents, professionnels et pédagogues, engagés dans la formation des apprenti.e.s et alternant.e.s, nous restons moralement responsables de la sécurité et de la santé de nos enfants et jeunes majeurs actuellement au travail dans ces entreprises. Nous sommes destinataires de nombreux témoignages indiquant qu'ils / elles suppléent le manque de main d'œuvre et sont exposé.e.s, sans mesures barrières effectives à une infection au Covid 19 et aux autres risques professionnels. Nos inquiétudes sont fondées, au regard de la dangerosité et de la pénibilité de ces activités qui conduisent chaque année, dans un contexte normal d'exercice, à des accidents graves et à des décès d'enfants au travail. Qu'en est il réellement dans la situation d'urgence sanitaire que nous subissons ? Nos inquiétudes légitimes provoquent des situations d'anxiété et de stress, génératrices de risques psychosociaux pour nombre d'entre nous. Comment comprendre alors que les autorités du MAA refusent que les situations de ces apprenti.e.s et alternant.e.s soient évoquées dans les instances de relations sociales de l'enseignement agricole (CTEA, CTM, CHSCTM, CHSCTREA....) ?

Nous ne pouvons nous résoudre à laisser nos enfants et jeunes adultes en situations de danger avérées, comme pour tou.te.s les salarié.e.s et non salarié.e.s.

Aussi, nos organisations demandent à Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de prendre ses responsabilités et de se saisir en urgence de cette situation en donnant des instructions pour garantir la sécurité des enfants et des jeunes adultes.

Pour nous la priorité est la santé de tou.te.s et en premier lieu des plus jeunes en formation, dont certain.e.s sont encore des enfants !

Paris le 7 avril 2020